

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Les vignettes pour embarcation nautique sont disponibles Ouverture exceptionnelle du bureau pour 2 samedis

Estérel, le 3 mai 2018 – Les vignettes pour l'année 2018 pour les embarcations nautiques sont maintenant disponibles.

Veillez-vous présenter à l'hôtel de ville d'Estérel du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 **ou les samedis 19 et 26 mai 2018 de 10 h 00 à 14 h 00**. Assurez-vous d'emporter avec vous une preuve de résidence et le permis d'embarcation de plaisance de Transports Canada pour chaque embarcation ou vérifiez avec le bureau municipal que nous l'ayons déjà à votre dossier avant de vous déplacer. Toute embarcation doit être nettoyée préalablement à la mise à l'eau.

Le coût annuel des vignettes par embarcation reste le même, soit 150 \$ par bateau ou motomarine et 125 \$ par ponton.

- 30 -

Source et information :

Luc Lafontaine, directeur général

Ville d'Estérel

450 228-3232